Après le retentissant discours d'Evreux

On constate que M. Millerand veut renforcer l'autorité des ministères et du chef de l'Etat

Paris, 15. — Dans le prochain numéro de la « Revue de France », M. Raymond Recouly, qui s'est entretenu avec M. Millerand du retentissement profond qu'a eu dans le pays le discours d'Evreux, développera quelques unes des raisons impérieuses qui ont poussé le président de la République à prendre la parole six mois avant la consultation électorale.

M. Millerand a coutume de dire, écrit M. Recouly, *qu'il a parfaitement le droit de servir une politique.*

Le point sur lequel le président insiste avec le plus d'énergie, c'est l'inutilité qu'il y aurait à recommencer les querelles religieuses.

Toute tentative de rouvrir la querelle religieuse, *de discuter la question de notre ambassade au Vatican, trouverait en lui un adversaire vigoureux et déterminé.*

Il est indispensable de renforcer l'autorité et du président de la République et du ministère.

Le président dispose bien du droit de dissolution, mais c'est un droit purement théorique, puisqu'il faut pour cela, qu'il soit d'accord avec le Sénat.

Pour que le président ait quelques autorité vis-à-vis des Chambres, on pourrait adjoindre à l'assemblée nationale, lorsqu'elle se réunit pour élire le chef de l'Etat, un certain nombre d'autres électeurs : les délégués des Conseils généraux, les représentants des grandes associations patronales, ouvrières, intellectuelles, artistiques.

Donc, autorité plus grande du président, par le fait de son élection et droit de dissolution accordé sans restriction et dont il pourrait user, lorsqu'il estime que le ministère a été renversé sans raison.

Il voudrait également que le Sénat comptât un certain nombre de représentants des associations professionnelles : chambres de commerce, syndicats patronaux et ouvriers, ruraux et urbains; Confédération Générale du Travail, universités, académies.

On sait, poursuit M. Recouly, les idées que M. Millerand n'a cessé de défendre : comment s'étonner qu'à la veille de la grande consultation électorale, il ait voulu revenir une fois de plus sur ses déclarations.

Un mouvement préfectoral

Paris, 15. — Les ministres se sont réunis ce matin au conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

Le président du Conseil a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du Président de la République, un décret aux termes duquel, M. Bacou, préfet du Doubs, est mis à la disposition du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, pour le service général d'Alsace-Lorraine.

M. Bazin, préfet de la Haute-Marne est nommé Préfet du Doubs en remplacement de M. Bacou.

M. de Veuille, préfet de la Haute-Saône est nommé préfet de la Haute-Marne en remplacement de M. Bazin.

M. Scheffler, sous-préfet de 1re classe en disponibilité, est nommé pour ordre, préfet de la Haute-Saône.

M. Laurent, secrétaire général de la Somme est nommé préfet de la Haute-Saône en remplacement de M. Scheffler, mis en disponibilité sur sa demande.

Les indemnités aux fonctionnaires des Régions dévastées

On sait que le chiffre de ces indemnités allouées à titre temporaire aux fonctionnaires de diverses catégories fait l'objet d'une révision tous les semestres.

Pour déterminer le chiffre qui sera applicable pendant le 1er semestre de l'année 1924, la Commission départementale du Nord des indemnités des régions dévastées s'est réunie hier à la Préfecture, sous la la présidence de M. Cameau, secrétaire général, et a procédé à la nomination de sous-commissions par arrondissement.

Les rapports de chaque sous-commission seront présentés dans une réunion plénière qui se tiendra à la Préfecture le samedi 24 novembre et à la suite de laquelle la Commission du département du Nord établira les propositions qu'elle doit soumettre à la Commission interministérielle à Paris.

Les bandits du Paris-Nancy ne seront pas guillotinés

Paris, 15. — Par décret en date du 12 novembre, le président de la République a commué, en celle des travaux forcés à perpétuité, la peine de mort prononcée le 11 juillet dernier, par le conseil de guerre d'Orléans, contre les soldats Bogoris, Maury et Valleron, auteurs de l'attentat commis contre le lieutenant Lecarrière, dans l'express de Nancy.

Les trois condamnés, avisés par leurs avocats, ont manifesté une joie profonde de la clémence présidentielle.

Projet de match entre Epinard, Papyrus et un cheval américain

Paris, 15. — Il est question d'organiser, à Longchamp, l'été prochain, un match qui mettrait aux prises, Epinard, Papyrus et un cheval américain non désigné.

Le parcours serait de 2.000 à 2.200 mètres et le prix attribué à cette rencontre sensationnelle serait d'un million de francs.

Goutte, Sciatique et Rhumatismes

PEUVENT ÊTRE RAPIDEMENT ET DEFINITIVEMENT PAR UN NOUVEAU TRAITEMENT COMPLETEMENT INOFFENSIF

Il est un fait certain, c'est qu'aujourd'hui la science médicale possède un nouveau traitement de la goutte, sciatique et en général des affections rhumatismales qui n'a rien de comparable dans ses effets avec les vieilles méthodes malheureusement employées encore aujourd'hui par quelques-uns. Voici un malade, M. Godefroy Clairet, qui dit avoir souffert pendant 14 ans de terribles névralgies intercostales qui ne lui permettaient même pas de rester couché. Pendant 14 ans, ce malade a essayé de tout et ses douleurs n'ont fait s'empirer. On appliqua le nouveau traitement et en quelques jours le voici guéri. Il a été soigné le 1er septembre dernier et déclare ne plus rien ressentir de ses douleurs passées. Il est certain que les soins qui lui ont été donnés cette fois ont beaucoup plus efficacité que ceux qu'il a reçus pendant 14 ans de souffrances.

En voici un autre, M. Lampe Kleber, près à la bêche et à la cuisse à un point qu'il ne peut dormir pendant 3 semaines et doit se mettre à genoux pour enfiler ses chaussettes. En une seule application du nouveau traitement, guérison qui n'a duré que quelques minutes, tout est terminé, il rentre chez lui, dort parfaitement et reprend sa vie normale, comme s'il n'avait jamais été malade.

M. Alexandre Dépelchin a été soigné et fait soigner pour des rhumatismes de l'épaule et du genou. Aucun médicament ne lui a réussi. Il a souffert sans interruption pendant 2 ans, qui fut appliqué une seule fois le traitement, il repart guéri. Comment nier que la science vient de faire un progrès considérable par cette nouvelle découverte. Voici plus de 2 ans qu'elle est appliquée à des cas d'une gravité extraordinaire et voici plus de 2 ans qu'elle donne des résultats splendides. Pourquoi alors recourir à la médecine ordinaire, pourquoi dépenser pendant longtemps des sommes élevées en médicaments inefficaces au lieu de suivre immédiatement ce traitement inoffensif qui n'occasionne aucune douleur et guérit souvent en quelques minutes des affections considérées incurables qui duraient depuis des années. Voici d'ailleurs ce qu'en disent les trois malades dont nous parlons plus haut :

DEPUIS 14 ANS J'AVAIS TOUT ESSAYÉ VOUS M'AVEZ BIEN GUERI

Puisque vous avez mis fin à des souffrances que j'endurais DEPUIS 14 ANS sans qu'elles m'aient quitté une heure, je me fais un plaisir de vous remercier. J'avais des NEVRALGIES INTERCOSTALES qui me tenaient toute la poitrine et surtout AU NIVEAU DES DERNIERES COTES et DES DEUX COTES. Les douleurs siégeaient aussi entre les DEUX EPAULES et me remontaient dans LE COU. ELLES ME COUPAIENT LA RESPIRATION et je devais rester couché sur le dos sans pouvoir faire un mouvement. Je devais retenir ma respiration et appuyer sur les côtes pour me soulager. Mes douleurs étaient continues et, je le répète, DEPUIS 14 ANS. L'ARTHRITE DE MON PIED GAUCHE AVAIT AMENE UNE ANKYLOSE DEPUIS TROIS ANS. Maintenant LA JOINTURE EST LIBRE et NE ME DONNE PLUS DE BOULEUTS. MES NEVRALGIES INTERCOSTALES SONT BIEN GUERIES, puisque je n'ai plus senti aucune douleur depuis le 1er Septembre, même aux plus mauvais temps. Ayant tout essayé sans succès avant de vous voir, je vous suis d'autant plus reconnaissant de m'avoir guéri. Signé : Godefroy Clairet, rue du Bordiau, à Beuvry, près Béthune (P.-de-C.)

GUERISON REMARQUABLE D'UN CAS TRES GRAVE EN UNE SEULE APPLICATION

Monsieur le Docteur, VENU UNE FOIS A VOTRE VISITE ET GUERI APRES CELLE-CI, il est de mon devoir de vous remercier et de permettre par la publication de cette lettre la guérison de ceux qui sont atteints comme moi, de douleurs de la HANCHE et de la CUISSE, et la nuit surtout. Croyant me mettre au lit, je devais, 5 minutes après me relever et passer la nuit sur une chaise. JE NE FERMAIS PAS L'ŒIL DE LA NUIT DEPUIS 4 SEMAINES. Il m'était impossible de mettre mes chaussures et je devais me mettre à genoux pour mettre mes chaussettes.

LA NUIT QUI A SUIVI MA VISITE, J'AI DORMI COMME PAS UN et ma femme m'arrivait plus à me réveiller tant je dormais bien. Le jour je ne sens plus rien non plus et j'ai fatigué tous ces jours le plus possible sans pouvoir réveiller la douleur. LA GROSSE JOINTURE EST MAINTENANT SOUPLE. Je m'habille comme tout le monde. Je ne sais comment vous remercier. Je suis bien guéri. Merci. Signé : Lampe Kleber, 52, rue Meyerbeer, cité Stock, 1, à Roubaix.

SEUL LE TRAITEMENT DE L'INSTITUT ANTI-ARTHRITIQUE A PU LE GUERIR

DEPUIS DEUX ANS je souffrais de L'EPAULE et DU COUDE DROITS. Non seulement, ils étaient douloureux, mais je ne pouvais plus lever le bras et si j'essayais d'écarter le coude, cela me faisait mal. Je pouvais encore porter la main dans le dos mais non sans souffrir. J'ai travaillé pendant ces deux ans sans cesser de souffrir dans tous mes mouvements. PENDANT LA NUIT, JE SOUFFRAIS EGALEMENT ET CEPENDANT JE NE FAISAIS AUCUN MOUVEMENT. J'ai fait trois docteurs et ai suivi leurs traitements sans aucun résultat. JE TIENS DONC A VOUS EXPRIMER ICI TOUTES MES FELICITATIONS, PUISQUE VOUS M'AVEZ GUERI LE JOUR MEME OU JE VOUS AI VU POUR LA PREMIERE FOIS. Je ne puis vous dire toute la joie que j'éprouve de travailler enfin sans douleurs et de pouvoir bien me reposer. Toute ma reconnaissance. Signé : Alexandre Dépelchin, à Popuelles, près Tournai, Hainaut (Belgique)

Ce traitement est appliqué à l'Institut Anti-Arthritique du 67, de la rue Barthélemy-Delespaul, à Lille. Il sert à combattre les rhumatismes, la goutte, la sciatique, les douleurs intercostales, lumbagos, névralgies faciales, etc., soit que les affections soient articulaires ou musculaires, qu'elles siègent aux pieds, aux jambes, à la hanche, aux reins, au cou ou aux bras. Les prix de l'Institut sont très abordables, puisque le prix de la consultation n'y est que de 10 francs. Les malades sont reçus et examinés séparément de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, le dimanche de 8 heures à midi.

L'Institut offre à tous les malades qui en font la demande un très intéressant ouvrage intitulé « LES TRAITEMENTS MODERNES DE L'ARTHRITISME », dans lequel les rhumatisants trouveront une foule de renseignements pouvant les intéresser.

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LE DIMANCHE DU SPORTING CLUB FIVES

Voici le programme des matches du S. C. Fives pour le dimanche 18 novembre :

Equipe 1A contre Star Club Caudry à Fives à 14 heures 30.

Equipe 1B contre Star Club Caudry à Caudry à 14 heures.

Equipe II contre U. S. Tourcoing à Fives à 10 heures.

Equipe III contre U. S. Tourcoing à Tourcoing à 8 heures 30.

Equipe IV à 10 heures au Tir à Bouchain à 6 heures 30.

Amicaux

Equipe 9 contre Etoile Club 3 à l'Esplanade à 13 heures.

Equipe 6 contre V. S. Saint-Michel au Tir à Lucques à 14 heures.

Juniors B contre F. C. Marquette à Marquette à 10 heures.

DEMANDE DE MATCHES DU F. C. DE LIEVIN

Le Football Club de Liévin demande matches aux dates ci-après : pour ses équipes 2 et 3. Le 18 novembre, le 16 et 23 décembre et pour tout le reste de la saison.

Les jeunes sont de la Cité du quinzéro 2 de Liévin, des Cayennes, des Petits Bois et de la Centrale Electrique, désireux de faire partie de cette société, n'ont qu'à se faire inscrire au bureau du siège numéro 3.

Pour la correspondance des matches écrire à Legrand G., 106, rue Jean-Baptiste Défernez à Liévin.

CARABINIERS DE BILLY-MONTIGNY CONTRE CLUB ATHLETIQUE ANGLAIS DE BETHUNE

Dimanche 18 novembre, au terrain des Sports près du Cimetière, rencontre entre le Club Athlétique Anglais de Béthune et la Section Tchèque des Carabiniers de Billy-Montigny.

Coup d'envoi à 12 heures 30.

Pour le Championnat Promotion, la IB des Carabiniers de Billy-Montigny recevra la IB de l'Avant-Garde de Grenay.

Coup d'envoi à 14 heures 30.

La IA se déplacera à Grenay, où elle doit rencontrer l'équipe correspondante de cette localité pour le championnat.

U. S. DROCOURT MINES CONTRE U. S. NŒUXOISE

L'Union Sportive Drocourt-Mines (I) rencontrera sur son terrain l'Union Sportive Nœuxoise (1) en un match comptant pour le championnat série promotion.

LE DIMANCHE DE L'ETOILE SPORTIVE DE BULLY

Dimanche 18 novembre, l'équipe 1A de l'E. S. B. recevra sur son terrain du boulevard des Ateliers, l'équipe correspondante du Racing Club de Lens. Coup d'envoi à 2 heures et demie.

L'équipe 1B se rendra à Arras pour y rencontrer l'équipe 2 du Racing d'Arras en match comptant pour le Championnat d'Arrondissement Promotion.

L'équipe 2 jouera à Bully contre l'équipe 2 du Racing Club d'Arras. La partie commencera à midi et demie.

BOXE

LE TOURNOI DU BOXING RING TOURCOINNOIS

Le Boxing Ring Tourcoinnois informe tous les Clubs de la Région du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que les étrangers, que le 16 décembre, aura lieu un tournoi de huit poids moyens. Gagnant du Tournoi 500 francs. Finaliste 300 francs. Pendant la demi-finale 150 francs. Eliminé : 50 francs.

Les combats se disputeront :

Eliminatoire, 4 rounds de 3 minutes.
Demi finale, 4 rounds de 3 minutes.
Finale, 6 rounds de 3 minutes.

Les engagements sont reçus dès maintenant chez M. Delfrick, 100, rue du Brun-Pain à Tourcoing et seront clos le 1er décembre.

UN MATCH FRANCO-ANGLAIS A LONDRES LE 29 NOVEMBRE

« L'Echo des Sports » annonce qu'un match de boxe franco-anglais vient d'être conclu.

Il opposera Raymond Forcher, champion de France mi-moyens à Ted Lewis qui, tout en boxant dans la catégorie supérieure détient toujours le titre britannique des welters.

La rencontre prévue pour 15 rounds, aura lieu le jeudi 29 courant à Londres.

AERONAUTIQUE

LES PRIX DU RALLYE PARIS-NORD L'ASSOCIATION AERONAUTIQUE DU NORD

Le Comité organisateur de l'Association aéronautique du Nord de la France, informe tous les concurrents, que la distribution des prix aura lieu le Samedi 17 courant à 18 heures 30, 10, Grand'Place, salle du 1er étage.

Tous les concurrents sans exception, recevront un prix.

Un petit dîner intime suivra cette distribution et aura lieu à l'Elysée Courtois, 65, boulevard de la Liberté à 19 heures 30.

HIPPISME

COURSES D'AUTEUIL

1re Course. — 1. Maréchal Tétrault (Hamain), p. 35.00, p. 25.50 ; 2. Hapiot (Iles), p. 83.50 ; 3. La Cancha Salmon, p. 112.50.

2e Course. — 1. Saint-Quentin (Barré), p. 34.00, p. 22.00 ; 2. Sundringham (Siringer), p. 21.50.

3e Course. — 1. Saint-Bernard (Mitchell), p. 13.50, p. 11.00 ; 2. Samoa (Michel), p. 13.50.

4e Course. — 1. Virulent (Benson), p. 46.00, p. 11.50 ; 2. Sir Charles Maudot, p. 10.50.

5e Course. — 1. Prince of Wales (Petit), p. 39.00, p. 25.00 ; 2. Prince d'Esling (Benson), p. 28.00.

6e Course. — 1. La Prélude (Hardy), p. 30.00, p. 23.50 ; 2. Duc du Maine (Michel), p. 26.50.

Un terrible drame sur une station de Métro

Devant la foule, deux garçons de recette furent assassinés

New-York, 15. — Les bandits continuent à opérer en plein jour à New-York et une agression des plus audacieuses s'est produite aujourd'hui à la station de la cinquante et unième rue, du Métro qui, à cet endroit, est aérien.

William S. Barlow et William S. Mac Loughlin deux garçons de recette, traversaient cette station, au milieu d'une foule très dense, se rendant à l'Irving National Bank pour y faire un versement de 48.000 dollars, quand, soudain, trois bandits tirèrent sur eux deux coups de revolver, tuant les deux garçons de recette sur le champ.

Par mesure de précaution contre une attaque éventuelle, on avait placé les dollars dans des portefeuilles et non dans les sacoches des employés, qui étaient vides ; les bandits, en courant sans doute de ce fait s'emparèrent des portefeuilles et laissèrent les sacoches. Avant que les témoins fussent revenus de leur émotion, les bandits, revolver au poing, avaient descendu les escaliers et s'étaient précipités dans une limousine, qui les emporta rapidement.

Des témoins ont eu néanmoins le temps de lire le numéro de l'automobile ce qui facilitera les recherches de la police.

Deux généraux, deux commandants grecs condamnés à mort

Athènes, 15. — Le conseil de guerre d'Eleusis, qui juge les officiers rebelles, a prononcé les condamnations suivantes : les généraux Léonardopoulos et Gargalidis, les commandants Avramboa et Nicolaréas, ont été condamnés à mort. De nombreux officiers supérieurs ont été condamnés à l'emprisonnement perpétuel ou à des peines de prison de longue durée.

La tempête a provoqué un curieux accident à Boulogne

La tempête qui sévit sur le littoral de Boulogne a provoqué un curieux accident.

Après-midi, vers dix-sept heures, le tramway de Wimereux-Boulogne conduit par M. Emile Delobel, âgé de 40 ans, passait à l'extrémité de la digue Sainte-Beuve, quand une gigantesque lame de fond brisa les vitres de l'avant du tramway.

M. Delobel atteint à l'œil gauche eut ce dernier crevé. Il a été conduit chez un spécialiste qui lui donna des soins.

La tempête à 19 heures augmentait de violence.

La Chambre a voté les crédits pour le Maroc malgré l'opposition communiste

Un amendement Lebas en faveur des fonctionnaires des R. L. est repoussé

Paris, 15. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant l'ouverture de crédits pour le Maroc et la Syrie.

BERTHON, député communiste commence l'attaque. Il exprime son profond étonnement de voir engager de nombreux millions en Syrie et au Maroc et fait la critique de l'administration du général SOURAUD.

M. POINCARE l'interrompt pour faire l'éloge de Gouraud que CACHIN complète en disant : « Gouraud nous a coûté trois milliards avec cette expédition de la Syrie »

Berthon continue par la question de Tanger. L'Angleterre et l'Espagne s'inquiètent des visées françaises, ce qui a le don de provoquer un nouveau démenti de M. Poincaré qui d'ailleurs ne donne aucune précision afin dit-il de ne pas gêner les négociations qui ont lieu à ce sujet en ce moment.

Le débat aboutit ensuite à propos de l'occupation de la Ruhr, qui est cause d'un gaspillage qui se chiffre par milliards.

Les crédits pour le Maroc sont adoptés

L'article premier prévoyant 342 millions pour les dépenses militaires du Maroc est adopté — et on passe à l'article 2 — dépenses extraordinaires du Budget général de 1924. Il est réservé et la Chambre entame la discussion des chapitres du Budget et les « réserves » à cet article, et qui intéressent les régions libérées.

La vie chère

VALIERE, député socialiste fait dévier la discussion sur la politique intérieure et met en cause la désastreuse politique de M. Chéron qu'il rend responsable du coût sans cesse plus élevé de la vie.

VALLIERE rend responsables de la cherté des vivres les nombreux intermédiaires.

Après une ultime intervention on passe au vote.

Une intervention des élus du Nord en faveur des fonctionnaires des R. L.

LEBAS, député socialiste, élève contre une réduction de 39.300 francs opérée par la Commission des Finances et demande le rétablissement du crédit demandé par le Gouvernement soit 3 millions 500.000 francs.

BYRARD, député socialiste du Pas-de-Calais, attache à démontrer que les fonctionnaires des régions dévastées travaillent dans des conditions matérielles déplorables et qu'on doit leur maintenir l'intégralité de leurs indemnités. Il appuie l'amendement de M. Lebas.

M. LOUCHEUR. — « Ce n'est pas au moment où le coefficient du coût de la vie dans le Nord est de 1.48, au lieu de 4.10 antérieurement, que nous devons réduire les indemnités de fonctionnaires dont la situation ne s'est nullement améliorée. J'insiste pour que le gouvernement prenne le chiffre qu'il avait primitivement soumis à la Commission.

M. BORANOWSKI. — Il ne s'agit que d'indemnités spéciales et temporaires qui doivent disparaître au fur et à mesure de la reconstitution.

M. DE LASTEYRIE. — Je suis d'accord en principe avec la Commission des Finances mais elle a peut-être été trop sévère. Pour cette année je lui demande de se contenter d'une réduction de 30 % au lieu de 25 %.

INGHELS proteste véhémentement contre les paroles du Ministre, il signale la situation très précaire de certains fonctionnaires et appuie l'amendement de M. Lebas que ce dernier défend à nouveau avec énergie.

M. BORANOWSKI déclare accepter la transaction du gouvernement mais ne pouvoir aller plus loin.

M. Albert Meunier et Loucheur interviennent une fois de plus avec chaleur en faveur de l'adoption de l'amendement.

On met aux voix le chiffre proposé par Lebas 3 millions 500.000 francs, cet amendement est repoussé par 277 voix contre 275. le chapitre est adopté avec le chiffre de 5 millions 800 francs sur lequel le gouvernement et la commission sont d'accord.

Défilé des chapitres

La Chambre adopte ensuite les crédits sur le chapitre de l'Hygiène, des Beaux-Arts, de la Marine, etc... Celui du ministère de la Guerre provoque l'intervention de M. MORO GIAFFERI qui dépose puis retire une interpellation.

Les votes clos, le Président donne connaissance de la demande d'interpellation de CACHIN sur l'arrestation de MIDOL à l'Hôtel de Ville. La Chambre décide le renvoi de l'interpellation.

La séance est ensuite levée. Vendredi, discussion des interpellations sur la politique extérieure.

Le Sénat adopte le projet de loi de surveillance des établissements de bienfaisance privée

Paris, 15. — M. Doumergue ouvre la séance à 15 heures.

A l'unanimité, le Sénat adopte la proposition précédemment votée par la Chambre des députés, tendant à l'ouverture d'un crédit de 100.000 francs pour participation de l'Etat aux dépenses d'aménagement d'une colonie de repos pour le personnel des P. T. T.

Le Sénat discute ensuite le projet relatif à la surveillance des établissements de bienfaisance privée.

M. MERLIN rapporteur, expose les avantages santé et bien-être des enfants abandonnés et secourus par les institutions privées remède partiel à la dépopulation.

M. Paul STRAUSS, Ministre de l'Hygiène, l'appuie chaleureusement.

Les dix premiers articles sont adoptés puis l'ensemble du projet voté.

La séance est levée ensuite. Séance mardi prochain.

Un grave accident d'automobile à Lomme

La victime a été grièvement blessée à la tête

Hier, dans la soirée, vers 18 heures, M. Cauchy, entrepreneur de peinture à Lille, 115, rue Barthélemy-Delespaul, avait arrêté la camionnette avec laquelle il effectue ses livraisons, devant le Café du Pélican à Lomme-Bourg, à la hauteur du numéro 745, de l'Avenue de Dunkerque ; l'avant de la voiture étant orienté vers Lille, le véhicule était rangé à droite et M. Caucny procédait à la mise au point de la lanterne à feu rouge d'arrière, la lanterne étant éteinte.

Soudain surgit, se dirigeant également vers Lille et à bonne allure, le camion automobile avec remorque de la maison Bethencourt, 17, rue des Coquerels à Lille. Le véhicule emportait avec le chauffeur, deux autres personnes.

L'accident

Muni sans doute de phares dont le faisceau lumineux n'était pas suffisamment puissant, marchant aussi probablement à une allure exagérée, le camion de M. Bethencourt arrive brusquement par la camionnette en stationnement, sans avoir eu le temps de prendre sa gauche pour doubler.

La camionnette fut heurtée et projetée avec violence à plus de dix mètres de son point d'arrêt et M. Cauchy, surpris dans son occupation, fut jeté à terre et roula sous l'avant du camion.

Débrayant comme il put, le conducteur du camion ne put arrêter son véhicule qu'après avoir parcouru sept à huit mètres.

Au secours

Les passants, les voisins et la tenancière du Pélican, M. Balin, alertés par le choc et les cris poussés par la victime, se précipitèrent, et des voyageurs du camion, indemnes, sautèrent aussitôt du siège avant.

M. Cauchy était étendu, ayant échappé au passage des roues, saignant abondamment d'une large plaie à la tête, au-dessus de l'arcade sourcilière gauche. Il fut relevé sans connaissance et transporté au café.

On prévint immédiatement le commissaire de police du Mont-de-Camp. M. Gissinger et le docteur Gobrecht fut mandé d'urgence.

Le docteur, venu en voiture automobile, constata une fracture de la cheville droite et estima qu'une fracture du crâne était probable. Il fit un pansement sommaire à la plaie pour arrêter l'hémorragie et ordonna le transfert immédiat à l'hôpital de la Charité, à Lille, où la victime était admise vers 19 heures 15, conduite par la voiture automobile de Lomme, qui avait été requise.

Les responsabilités

M. le Commissaire de police, arrivé sur les lieux peu de temps après l'accident, procéda à l'interrogatoire d'identité du chauffeur et des voyageurs du camion, qui ont été priés de se tenir à la disposition de la police et du parquet.

La déposition des témoins ne leur semble pas favorable. Il y aurait eu véritablement excès de vitesse.

L'enquête reconstituera point par point les circonstances de l'accident.

Il est possible que la responsabilité civile du chauffeur qui a tamponné, soit atténuée par le fait que la camionnette de M. Cauchy n'était plus éclairée à l'arrière.

Il faut s'en tenir à ce point de vue, aux termes du code de la route.

L'état de la victime, dans la soirée, ne s'était pas amélioré.

Le mari dépeceur raconte son crime

Paris, 15. — Louis Dervaux, le mari dépeceur, a de nouveau été interrogé. Il a déclaré, qu'apprenant que sa femme était enceinte, il avait d'abord décidé de divorcer. Pourtant, il se ravisa et proposa à sa femme de faire disparaître le fruit de sa faute : Elle accepta et alla voir une amie complaisante.

Le lendemain, à la suite de ces manœuvres, Germaine Dervaux s'affaissa tout à coup, *mainmée. Alors, prétend le dépeceur, pendant la tête et la croyant morte, il réalisa de la faire disparaître. Il pensait ainsi, n'avoir pas accusé de manœuvres abortives, elle voulut, pourtant, le gêna sa femme.*

Midol éligible

Paris, 15. — Les services de la préfecture de la Seine se seraient aperçus que les condamnations de Midol ne le rendent point inéligible, elles ne sont point infamantes. Le seul cas d'annulation plausible serait le défaut de résidence à Paris.

Les radicaux contre les partis extrêmes

Paris, 15. — Après avoir discuté sur l'élection du quartier de la Santé, le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste rappelle à tous ses militants qu'il s'oppose à toute collusion soit avec le Bloc National, soit avec le communisme.

Il faut sauver la classe ouvrière, dit Vandervelde

Bruxelles, 15. — Exposant la situation internationale, Vandervelde a déclaré :

Il faut sauver la classe ouvrière, sauvé du, mais la partie ne se joue pas en Belgique ; elle se joue en Angleterre, où il y aura les élections générales le 6 décembre, et le parti du travail a suffisamment de munitions; elle se joue en France, où la partie se fera entre les partis actuellement au pouvoir et les socialistes, aux prochaines élections. Ces derniers manquent de fonds; nous devons leur en fournir.

Enfin, elle se joue en Allemagne, où la situation des organisations ouvrières est déplorable; là aussi, nous devons les aider autant que possible.

La Fédération bruxelloise du parti ouvrier a ensuite repoussé une proposition de trêve unique.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1923 — N. 29

VIN-DICTA

QUATRIÈME PÉRIODE

Le mariage de Blanche Césarin

— Mais il se pose à ma conscience un grave problème ; croyez-vous que je puisse, dans la situation où je vais être, continuer à *rétamer* des casseroles. Voyez-vous le beau-père du marquis de Saint-Estelle continuant d'aller par les villages *implorer la clientèle*. C'est impossible ; je ne peux pas être le serviteur de ce manant dont mon gendre est le maître.

— Oh ! oh ! Césarin, sourit le docteur, il me semble que vous prenez bien au sérieux votre nouvelle condition et tant est que Blanche veuille accepter ce mariage. Ne vous exagérez pas l'importance de cette union, surtout pour vous.

— Eh ! eh ! fit le rétameur en bombant le torse.

— Ne vous donnez pas cet air avantageux, car vous paraissez oublier, mon cher ami, que Blanche n'est pas votre fille ; elle porte votre nom, mais Mlle de Sainte-Estelle est sa mère, nous le savons. Je ne dis cela que pour vous, car personne ne songera jamais à vous contester la paternité de cette enfant, puisque la pauvre Mlle de Sainte-Estelle doit être morte aujourd'hui, pourtant réfléchissez qu'il faudra bien, un jour, au moment du mariage, apprendre la vérité à votre femme et au marquis.

— Nous y songerons, nous y songerons, acquiesça Césarin, sans enthousiasme, car pour l'instant il ne songeait qu'à la gloire.

Et ayant regagné presque en dansant sa maison, il bouscula de propos assez vifs la pauvre Dinon à laquelle Blanche avait déjà fait connaître la nouvelle, parce qu'elle ne s'exclamait pas avec assez d'exaltation.

— Je serai le beau-père d'un marquis.

A la vérité, il n'y avait que Césarin qui se réjouissait et fort de ce projet. A ce point même qu'il n'avait consulté, au fond, ni Dinon ni Blanche, sur leurs décisions et que le jour où le marquis était venu demander quelle était la réponse de la jeune fille, Césarin avait pris sur lui de dire qu'elle acceptait avec reconnaissance l'honneur que lui faisait le marquis de Sainte-Estelle de lui demander sa main.

Cet accueil favorable autorisa Moralès à venir faire sa cour régulièrement dans la maison du rétameur, à envoyer des cadeaux et à tenir à la jeune fille les propos les plus hypocrites et les plus galants, non mais que le pseudo-marquis ne fut touché par la grâce de Blanche et qu'il pût sans émotion tenir dans ses mains les mains fines de sa fiancée, mais il savait trop bien qu'il y avait d'intéressé dans ces transports et il sentait surtout d'une façon trop directe le peu d'attachement que Blanche avait pour lui, et c'est cela qui rendait odieux cette comédie où ces deux êtres étaient obligés de tenir un rôle pénible, lui d'amoureux fervent qui sacrifiait sa fierté à son amour, elle d'amoureuse au rang de marquis alors qu'elle eût tant aimé rester une humble enfant.

Dans tout le village, il n'était question que de l'hymen ; on annonça les fiançailles, on parla du mariage prochain, Césarin ne voyait rien autre chose que sa propre satisfaction et passait son temps à reprocher à Blanche son humeur chagrine.

— Eh ! quoi, lui disait-il, tu vas devenir riche, nous aussi, nous n'aurons plus à travailler, ta mère et moi serons à l'abri du besoin, tu nous assures une vie heureuse et tu pleures tout le temps. Je n'y comprends rien. Décidément, le cœur des femmes est de plus en plus mystérieux pour moi. Sans doute, je regrette que Louiset ne soit pas là...

Au nom de Louiset, Blanche avait toujours un pauvre sourire douloureux.

— Mais, continua le rétameur, dès que nous saurons où il est, nous le prévendrons du bonheur qui nous arrive et je suis sûr qu'il s'en réjouira. N'est-ce pas Tonion ?

La vieille femme répliquait pas un oui timide ; Blanche, qui n'osait pas dire ce qu'elle pensait au fond de son cœur, sanglotait en balbutiant :

— Oui, oui...

Elle savait d'autant mieux que Louiset ne se réjouirait pas de ce mariage qu'ils avaient reçu la veille une lettre où le malheureux Louiset déclarait qu'il quittait la France pour longtemps, pour toujours peut-être, et qu'il envoyait à ses parents ainsi qu'à Blanche ses dernières pensées avant son départ.

Ce billet avait bouleversé la jeune fille et la martyrisait encore aujourd'hui devant son père et devant Moralès qui, comme d'habitude, venait présenter ses devoirs à sa future famille.

— Qu'y a-t-il donc, dit-il, en entrant dans la maison, que je vous vois ces figures maussades, auriez-vous par hasard appris quelque chose de fâcheux ?

Césarin l'assura du contraire et déplora seulement que son fils ne pût être là pour la cérémonie du mariage puisqu'il semblait à Marseille pour une destination inconnue.

Le pseudo-marquis s'en réjouit secrètement. Louiset Césarin au-delà des mers c'était une garantie qu'on ne saurait jamais le travail qu'il avait fait au château, si la disparition de Blanche Lambert, mais il parut prendre part à la mélancolie générale.

— Enfin, dit-il, je serai pour vous un fils respectueux et soumis, je saurai vous faire oublier, si c'est possible, celui que vous avez momentanément perdu.

Ni Tonion, ni Blanche, ne furent très touchées par ces aimables propos ; Césarin seul en conçu une estime plus grande encore pour son futur gendre et se serait peut-être laissé aller à le lui témoigner un peu vulgairement si le docteur Langlois n'avait fait son entrée dans la maison au moment même où Moralès en sortait et où Tonion et Blanche, incapables de poursuivre plus longtemps l'entrevue quotidienne, remontaient dans leurs chambres pour pleurer tout à leur aise.

Le docteur, depuis qu'il avait appris les fiançailles de Blanche, n'avait pas l'esprit en repos, et sa tournée était d'autant plus envieux qu'il avait reçu la visite du notaire, Me Dubois qui était venu l'entretenir de Blanche Césarin.

— Le notaire royal était venu me voir, disait-il au rétameur, en qualité d'exécuteur testamentaire de feu le marquis de Sainte-Estelle, et il m'a assuré qu'il avait une déclaration très importante à faire après la détermonie du mariage à votre fils.

— Et quelle déclaration ?

— Permettez-moi de ne pas vous la dire, il y a le secret professionnel que j'ai promis de respecter et qui m'interdit toute autre confidence, mais je puis vous dire aujourd'hui que pour éviter dans l'avenir des interprétations fâcheuses touchant les relations du marquis de Sainte-Estelle et de votre famille...

— Quelles relations ?

— Les rapports, si vous voulez, du marquis de Sainte-Estelle et de votre famille, il faudrait que nous eussions le courage de parler franchement à votre femme et à votre fille pour leur dire...

— Pour leur dire quoi ?

— La vérité.

— Et quelle vérité ?

— Que Blanche n'est pas votre enfant, car il faut toujours en arriver là.

Le rétameur protesta.

— Ce n'est pas au moment où nous sommes en pleine joie que je m'en vais venir gâter le plaisir de tous en racontant des histoires qui se sont passées il y a vingt ans. Quand je serai le beau-père du marquis de Sainte-Estelle, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

— Croyez-vous ? et ne pensez-vous pas, au contraire, qu'il y aurait malhonnêteté de votre part, vis-à-vis de votre fille que vous avez engagée, m'avez-vous dit, sans lui demander son avis, à lui celer plus longtemps sa véritable origine ? Les papiers que vous possédez affirment vos droits sur elle. Elle est considérée comme votre enfant, il ne s'agit donc pas pour vous d'une diminution de pouvoirs, ni même de la détacher de votre affection puisque sa mère n'existe plus aujourd'hui. Dites à Tonion ce qu'il en est, faites-lui part de la mort de Mlle de Sainte-Estelle, et il n'y aura rien de changé dans votre existence. Vous serez soulagé d'un très grand poids, voilà tout.

Césarin écoutait ces sages conseils. En toute autre circonstance il les eût suivis sans même les discuter, mais dans la situation présente, il lui semblait que le fait de dire à Blanche qu'elle n'était pas sa fille diminuait la fierté qu'il avait de la donner en mariage à un marquis. En somme, c'était la cousine du marquis de Sainte-Estelle, le sang avait parlé, ce noble retrouvait une jeune fille de grande famille sans le savoir et lui, Césarin, n'était plus que le rétameur qui avait accompli son devoir en élevant cette enfant, mais qui ne se haussait pas jusqu'à la haute noblesse de son futur gendre. Pourtant, la bonté et le bon sens l'emport